



Légende - type de plan d'aménagement particulier selon le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot:

surface d'emprise au sol (m <sup>2</sup> )	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot (ares)	
	min.	max.	min.	max.
max.	max.	min.	max.	surface constructible brute (m <sup>2</sup> )
type de toiture	max.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions	max.	min.	max.	nombre de niveaux
				hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

—	délimitation du PAP	---	délimitation des différentes zones du PAG
---	---------------------	-----	---

Courbes de niveau

---	terrain existant	---	terrain remodelé
-----	------------------	-----	------------------

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins	+1.2...C	nombre de niveaux sous combles
+1.2...R	nombre d'étages en retrait	+1.2...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h<x	hauteur à la corniche de x mètres	h<x	hauteur au faite de x mètres
h<x	hauteur à l'acrotère de x mètres		

Types, dispositions et nombre des constructions

oc	constructions en ordre contigu	x-mj	x maisons jumelées
onc	constructions en ordre non contigu	x-mb	x maisons en bande
x-mi	x maisons isolées		

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial	x-c	x logements de type collectif
x-b	x logements de type bilamilial		

Formes de toiture

tp	toiture plate	→	orientation du faîte
tx (y%-z%)	toiture à x versants, degré d'inclinaison		

Cabariot des immeubles (plan / coupes):

---	alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé		
---	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé		
---	alignement obligatoire pour dépendances		
---	limites de surfaces constructibles pour dépendances		
---	limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines		
---	limites de surfaces constructibles pour avants-corps		

Délimitations des lots / îlots:

---	lot projeté	---	lot projeté
---	terrains cédés au domaine public communal		

Degré de mixité des fonctions

min %	pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction		
max %	pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction		
ob %	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction		

Espaces extérieurs privés et publics

---	espace vert privé	---	voie de circulation motorisée
---	espace vert public	---	espace pouvant être dédié au stationnement
---	aire de jeux ouverte au public	---	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
---	espace extérieur pouvant être scellé	---	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

○	arbre à moyenne ou haute tige projeté	○	arbre à moyenne ou haute tige à conserver
○	haie projetée / haie à conserver		
○	muret projeté / muret à conserver		

Servitudes

---	servitude de type urbanistique	---	retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
---	servitude écologique	---	canalisation pour eaux pluviales
---	servitude de passage	---	canalisation pour eaux usées
●	élément bâti ou naturel à sauvegarder	---	fossé ouvert eaux pluviales

Éléments complémentaires

---	servitude technique	---	liaison piétonne
---	servitude de treffonds	---	cote d'altitude projetée
---	accès carrossable		

SOURCE DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES INTEGRES

Voies et mobilité	- Plan d'accès / Schroeder & Associés		
Assainissement	- 08410-REME-01(T) / Kneip		
Concept paysager	- Landschaftskonzept / Förder Landschaftsarchitekten		

FOND DE PLAN

Plan de délimitation du périmètre	Kneip - 08428-CADA-10_07.10.2016
Levé topographique et alentours	Kneip - 08428-CADA-10_07.10.2016
plan de situation	Kneip - 08428-topo-01-a-0_16.04.2012
levé topographique	PCN 2007
alentours	

Inventaire des biotopes

	FL - 1606-0-PAP-BIL-01
--	------------------------

REMARQUES

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante.

Ce plan ne peut être copié, réproduit, diffusé ou autrement divulgué sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.

Les cotes d'altitudes projetées sont approximatives et peuvent être adaptées dans le cadre du projet d'exécution.

Toutes les contenances des parcelles sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.

La représentation des constructions environnantes est approximative. Elle n'est pas basée sur un mesurage exact.

Les éléments de la légende en gris sont sans objet dans le présent PAP.

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
E			
D			
C			
B			
A	19/07/11	BG	ACTUALISATION DE L'ANNONCE LIMITE DE SURFACES CONSTRUCTIBLES POUR CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES INDICATIVES SUR LES COURSES

PROJET

PAP Piesch III

MAITRE D'OUVRAGE

GROUPÉMENT DE PROPRIÉTAIRES

ROBERT SCHNITZEN 113, RUE DE BRIDEL L-7217 BERELDANGE TELEPHONE +352 30 34 56 TELECOPIE +352 30 83 98

DAIS S.A. 4, RUE HENRI SCHNADT L-2530 LUXEMBOURG

MAITRE D'OEUVRE

DEWEY MULLER PARTNERSCHAFT MBB ARCHITECTEN STADTPLANER

15b, BD. GRANDE-DOUCHE CHARLOTTE L-1331 LUXEMBOURG TELEPHONE +352 263 858-1 TELECOPIE +352 26 385 880

FLANDRISCH STRASSE 4 D-50769 KÖLN TELEPHONE +49 (0) 221 925 888-0 TELECOPIE +49 (0) 221 925 888-50

PHASE DE PLANIFICATION

POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET

PAP - PARTIE GRAPHIQUE - 2/2 AXONOMETRIE - COUPES

DATE / SIGNATURE

10.07.2012

DATE / SIGNATURE

1:500

INDICE

NOM

DATE

N° PROJET

N° PLAN

INDICE

DESINE PAR

1603

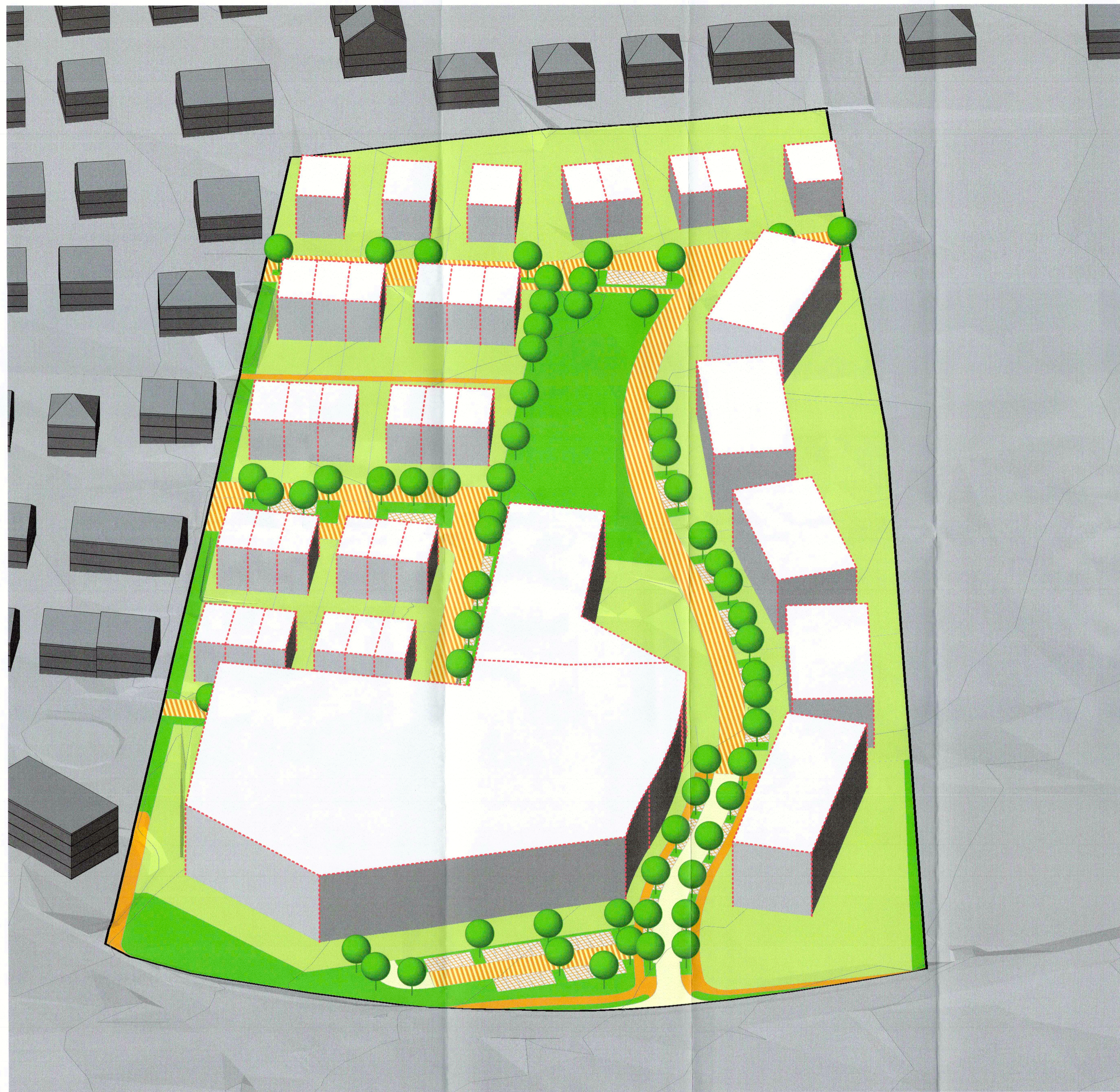
G-1-02

RESPONSABLE

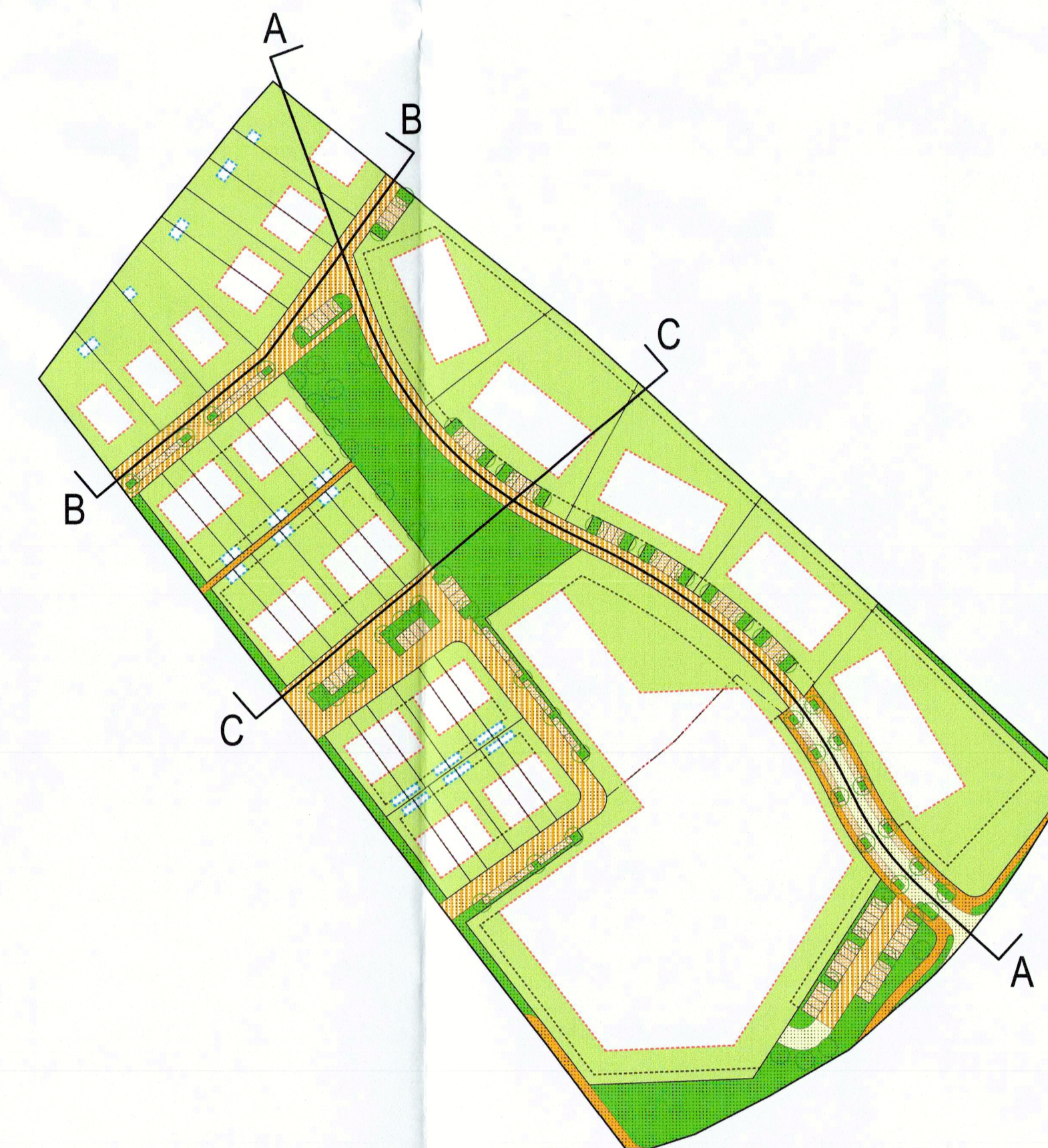
15.11.2016

FORMAT 89 cm x 84,1 cm

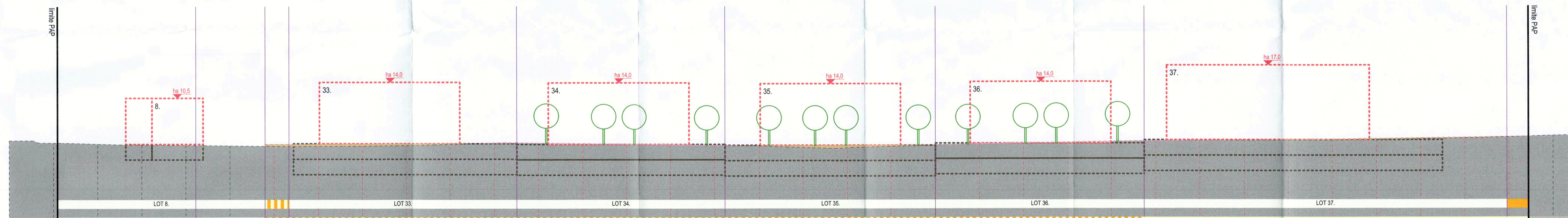
A



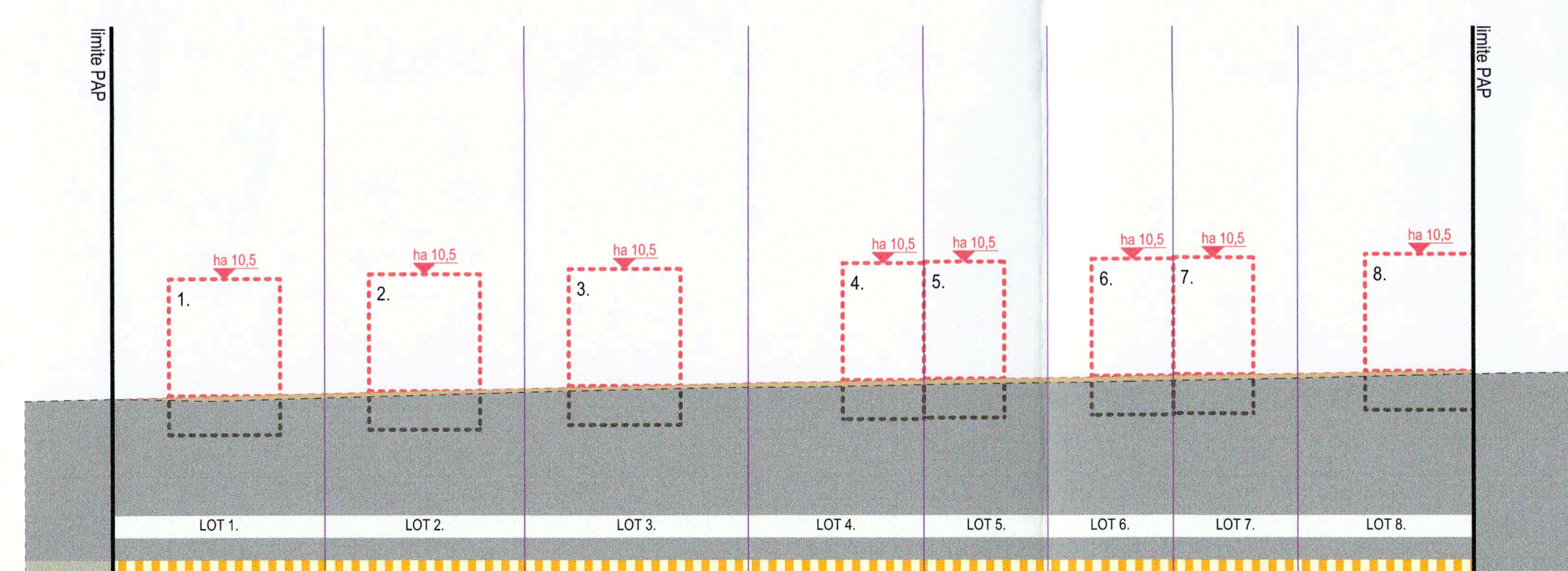
AXONOMETRIE sans échelle



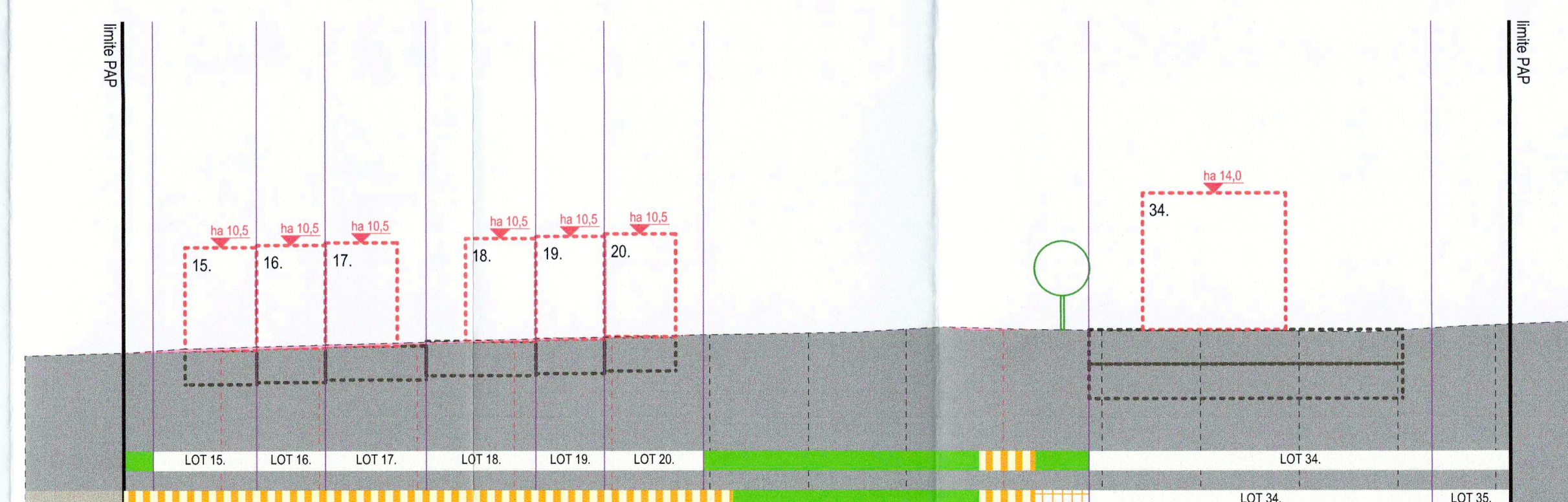
PLAN DE REPÉRAGE échelle 1:1500



COUPE A échelle 1:500



COUPE B échelle 1:500



COUPE C échelle 1:500